Le Président du jury de la thèse de pharmacie

Qui peut être président de jury ?

Un enseignant-chercheur de l'UFR de pharmacie de Grenoble, titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR).

Qui ne peut pas être président de jury ?

- Le directeur de thèse s'il n'est pas enseignant chercheur de l'UFR de pharmacie
- Un enseignant-chercheur de l'UFR de pharmacie de Grenoble n'ayant pas l'HDR
- Un professeur ou maître de conférences associé (PAST, MAST), ou
- Un professeur émérite, ou
- Un maître de conférences émérite

Rôle du président de jury

- A la réception (minimum 15 jours avant la soutenance) et à la lecture du manuscrit, il peut refuser la soutenance
- Le président de jury s'engage à présider le jury dont il valide la conformité en signant le document 'Prise de responsabilité de présidence de thèse et validation du jury'
- Lors de la soutenance, le président doit s'assurer de la signature des membres du jury sur le Procès-Verbal.